

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Célébration de 25 ans de collaboration internationale pour la conservation des oiseaux d'eau

Bonn, le 16 juin 2020 – Au cours de ces 25 dernières années, des millions d'oiseaux d'eau migrateurs reliant l'Afrique, l'Europe et des parties de l'Asie, ont bénéficié du travail collectif réalisé par des pays et autres acteurs dans le cadre de l'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEWA).

Signé le 16 juin 1995 à La Haye, Pays-Bas, le traité intergouvernemental destiné à la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique et d'Eurasie couvre 119 pays. Avec à l'heure actuelle 80 Parties contractantes (38 en Afrique et 42 en Eurasie, y compris l'Union européenne), l'AEWA est le plus grand instrument juridiquement contraignant conclu dans le cadre de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS).

« Pendant un quart de siècle, l'AEWA a établi et mis en œuvre avec succès des mesures de conservation au plan international pour de nombreux oiseaux d'eau migrateurs dans une zone s'étendant de la partie nord du Canada et de la Fédération de Russie à l'extrémité sud de l'Afrique. Ainsi, l'AEWA a contribué à favoriser la coopération internationale essentielle pour la protection et la gestion durable des populations d'oiseaux d'eau migrateurs et de leurs habitats par-delà les frontières », a déclaré Jacques Trouvilliez, Secrétaire exécutif de l'AEWA.

L'AEWA permet aux pays situés le long de la voie de migration d'Afrique-Eurasie de coopérer pour une meilleure conservation et une utilisation durable de plus de 550 populations de 255 espèces d'oiseaux dépendant d'un point de vue écologique des zones humides pendant au moins une partie de leur cycle annuel. Ces oiseaux incluent de nombreuses espèces de plongeurs, grèbes, pélicans, cormorans, hérons, cigognes, râles, ibis, spatules, flamants, canards, cygnes, oies, grues, chevaliers, bécasseaux, mouettes, sternes, alcidés, frégates et même le manchot du Cap.

Les pays qui ont adhéré à l'AEWA se sont engagés à prendre des mesures visant à assurer la conservation et l'utilisation durable des oiseaux d'eau couverts par l'AEWA. Ces mesures incluent une série d'actions destinées à protéger et restaurer l'habitat des oiseaux d'eau, à gérer les activités humaines, à s'engager dans la recherche et la surveillance, ainsi qu'à mener des programmes d'éducation et de renforcement des capacités soutenant les efforts de conservation internationaux.

« Bien que les succès de l'AEWA aient été significatifs, les pressions sur les oiseaux d'eau et les habitats de zones humides et côtières dont ils ont besoin pour survivre continuent de peser sur leur avenir tout au long de la voie de migration. Nous devons redoubler d'efforts et engager le dialogue avec ceux dont les activités peuvent nuire aux oiseaux d'eau et les inviter à participer aux efforts collectifs. Le temps est venu d'investir et d'intensifier notre action en faveur de la nature », a dit Jacques Trouvilliez.

De nombreuses pressions résultant de la croissance de la population humaine ainsi que de la pollution, de l'utilisation non durable et du braconnage continuent de menacer les oiseaux d'eau et leurs habitats en Eurasie et en Afrique. Le changement climatique aggrave les menaces existantes et affecte de plus en plus les habitats et les itinéraires de migration, entraînant un changement au niveau à la fois de ces voies et de la période de migration.

« La force de l'AEWA a été non seulement de connecter les gouvernements - ses signataires officiels - mais aussi de rassembler de multiples groupes d'intérêt qui partagent tous une préoccupation commune envers les oiseaux d'eau migrateurs : qu'il s'agisse d'individus ou d'organisations, gouvernementales ou non gouvernementales, du Nord au Sud. Il ne fait aucun doute que cela a réduit la pression sur les oiseaux d'eau et leurs habitats de zones humides », a déclaré David Stroud, expert renommé du Royaume-Uni en matière d'oiseaux d'eau et parrain honoraire de l'AEWA.

Pour marquer l'anniversaire du traité, le Secrétariat de l'AEWA a élaboré une page Web dédiée au 25^e anniversaire, qui rassemble une partie de l'histoire et des points forts des 25 dernières années consacrées à la conservation internationale des oiseaux d'eau dans le cadre de l'Accord. Un nouveau film passionnant lancé à l'échelle mondiale pour coïncider avec l'anniversaire est également présenté pour la première fois. Il souligne l'importance de quelques-uns des sites essentiels pour les oiseaux d'eau de l'ensemble de la voie de migration d'Afrique-Eurasie. La page anniversaire contient également des messages de soutien et un nombre croissant de déclarations faites par des personnes ayant contribué à formuler et à orienter le travail du traité jusqu'à ce jour.

Site Web : [Célébration des 25 ans de l'AEWA](#)

Médias sociaux : #25YearsAEWA / @unep_aewa

Pour de plus amples informations ou pour demander des interviews, veuillez contacter :

Florian Keil, Coordinateur de l'équipe commune de communication des secrétariats du PNUE/CMS et PNUE/AEWA. Tél : +49 (0)228 815 2451, Email : press@cms.int

Veronika Lenarz, chargée de l'information publique, Secrétariat PNUE/CMS, Tél : +49 (0)228 815 2409, Email : press@cms.int

Note pour les éditeurs

À propos de l'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEWA)

L'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEWA) est un traité intergouvernemental dédié à la conservation des oiseaux d'eau migrateurs qui migrent le long de la voie de migration d'Afrique-Eurasie. L'Accord couvre 255 espèces d'oiseaux dépendant d'un point de vue écologique de zones humides pendant au moins une partie de leur cycle annuel.

L'AEWA fournit le cadre pour des actions coordonnées et concertées des États de l'aire de répartition du système de migration des oiseaux d'eau d'Afrique-Eurasie. La zone de l'Accord s'étend de la Fédération de Russie à l'extrémité sud de l'Afrique, couvrant 119 États de l'aire de répartition d'Europe, d'Afrique et de certaines parties de l'Asie et du Canada. Actuellement, 79 pays, ainsi que l'Union européenne (UE) sont Parties contractantes à l'AEWA (au 16 juin 2020). L'Arménie y adhèrera le 1er juillet 2020, devenant ainsi la 81^e Partie contractante.

www.unep-aewa.org